CONSEIL DE QUARTIER
DE LORETTEVILLE

6e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LORETTEVILLE
Le mardi 10 juin 2025, à 19 h

En Salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Étaient présents

Lyse Pelletier	Présidente
Hugo Chouinard	Vice-président
Linda Duchaine	Secrétaire
Samuel Clavet	Trésorier
Nancy Beaupré	Administratrice
Catherine Gaudette	Administratrice
Sylvie Proulx	Administratrice
Louis Lavallée	Administrateur
Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville–Les Châtels

Étaient également présentes

Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service des relations citoyennes et des communications – Ville de Québec
Diane Corriveau	Secrétaire de rédaction
Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme Gestion du territoire – Ville de Québec
Jocelyn Boilard,	Architecte
Philippe Mazur	Centre des Service scolaires de la Capitale

Quorum

Il y a quorum, laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, quatorze (14) personnes assistent à l'assemblée ordinaire, dont quatre (4) en mode virtuel.

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Consultation publique : Participation citoyenne - École secondaire Roger-Comtois : construction d'un nouveau pavillon	19 h 05
4.	Point d'information de la conseillère municipale	20 h 00
5.	Période de questions des citoyens	20 h 10
6.	Dossiers concernant le quartier 6.1. Suivi des modifications apportées par le RTC, particulièrement pour le parcours du service 804 6.2. Suivi des mesures d'atténuation de la vitesse sur les rues déjà visées (Valvue, du Golf, Louis-IX,etc.)	20 h 20
7.	Dossier concernant le conseil de quartier 7.1. Matériel de visibilité 7.2. Projet de sécurité routière 7.3. Projet en faveur de la biodiversité 7.4. Le Petit Journal de Loretteville 7.5. Résolution d'appui au conseil de quartier des Châtels pour l'implantation de stations de Communauto dans ce quartier (suivi) 7.6. Participation à la Table de concertation des conseils de quartier sur le transport en commun	20 h 30
8.	Correspondance	21 h 00
9.	Adoption du procès-verbal du 13 mai 2025	21 h 05
10.	Fonctionnement du conseil de quartier 10.1. Trésorerie 10.2. Paiement des travaux de rédaction – PV 10 juin	21 h 10
11.	Varia	21 h 15
12.	Fin de l'assemblée	21 h 20

1. **Ouverture de l'assemblée**
Madame Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi qu'au public.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
À la suite de la lecture, l'adoption est proposée par madame Linda Duchaine laquelle et est appuyée par madame Sylvie Proulx. Madame Pelletier cède la parole à madame Dominique Gagnon ouvrant sur la consultation publique.

3. **Consultation publique | École secondaire Roger-Comtois : construction d'un nouveau pavillon**
Madame Gagnon se présente et explique les raisons de la tenue de la consultation publique concernant l'adoption du Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel d'un nouveau complexe scolaire de niveau secondaire 1er cycle qui sera affilié à L'école Roger Comtois. Elle invite madame Nathalie Cournoyer et messieurs Boilard et Mazur à présenter le projet.

Les citoyens et les membres du conseil ont posé plusieurs questions sur l'aménagement de cette nouvelle école, de la circulation des autobus scolaires, ainsi que de l'aménagement sécuritaire du boisé. Plus tard au cours de la rencontre, les membres du conseil ont voulu appuyer, par une résolution, les démarches de la conseillère municipale pour de l'éclairage le long du chemin du boisé afin d'assurer la sécurité des étudiants et du personnel des écoles qui l'empruntent.

Le rapport de consultation publique est disponible sur la page Web du projet et en annexe de ce procès-verbal.

Résolution 25-CA-31

Installation d'un éclairage adéquat du chemin traversant le boisé entre le nouveau complexe scolaire et le centre Saint-Louis pour le rendre plus sécuritaire

Contexte

Le Centre de service scolaire de la Capitale prévoit la réalisation d'un nouveau complexe scolaire de niveau secondaire premier cycle. Ce futur complexe sera installé sur le même lot que le Centre Saint-Louis situé au 262 rue Racine

Un boisé et un chemin permet de circuler entre l'école Roger-Comtois et le Centre Saint-Louis et, éventuellement entre le nouveau complexe scolaire et le Centre Saint-Louis.

Le boisé et le chemin le traversant sont bien entretenus et un trottoir permet la circulation des piétons.

Cependant, des problématiques de sécurité sont présentes pour les étudiants et les étudiantes, ainsi que pour le personnel des écoles circulant à pied ou à vélo à travers ce boisé à la tombée du jour et le soir. Le boisé devient alors très sombre et peu invitant. Si aucune agression ne s'est produite jusqu'à maintenant, il n'existe pas moins un sentiment d'insécurité dû à son aménagement actuel.

Des experts en aménagement urbain indiquent que pour améliorer le sentiment de sécurité un éclairage adéquat figure au deuxième rang, après l'aménagement d'un espace convivial et animé. L'éclairage est un élément sécurisant pour les personnes puisqu'il répond au souhait d'être vu et de voir son environnement immédiat.

Attendu que :

- Le boisé sera en partie réaménagé en raison des travaux de construction du nouveau complexe scolaire;

- Le chemin du boisé est très souvent emprunté par les étudiants et les étudiantes, ainsi que par les employés et employées du Centre de service scolaire;
- Le boisé et le chemin de traverse présente des problématiques importantes de sécurité pour les personnes, particulièrement à la tombée du jour et le soir;
- Les problématiques de sécurité sont particulièrement aggravées par l'obscurité qui y règne à la tombée du jour et le soir en raison de l'absence d'éclairage;
- L'environnement du boisé et du chemin de traverse mérite d'être réaménagé en même temps que les travaux effectués pour le complexe scolaire afin de sécuriser cet espace pour les piétons.

Par conséquent, le conseil de quartier de Loretteville recommande au Centre de service scolaire de la Capitale de procéder à l'installation de lampadaires sur le chemin de traverse du boisé afin de le rendre plus sécuritaire pour les piétons qui doivent l'emprunter.

Résolution proposée par Madame Lyse Pelletier et appuyée par Linda Duchaine. Adoptée à l'unanimité par les administrateurs et administratrices du conseil de quartier de Loretteville

4. Point d'information de la conseillère municipale

- **Programmation estivale dans le quartier de Loretteville**

Madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale, salue les membres du conseil et l'assistance. D'entrée de jeu, elle rappelle l'importance de participer à la vie de notre quartier et de notre ville. Elle souligne que le 5 juillet, il y aura la Fête d'été de la Place Racine qui sera animée par Sports-Loisirs L'Ormière. De plus, les 23 et 24 août se tiendra l'événement : Racine au cœur des Arts. Elle invite les citoyennes et les citoyens à consulter la nouvelle page Web Québec animée pour demeurer au courant de la programmation estivale.

- **Nouveaux commerçants sur la rue Racine**

Madame Asselin annonce l'arrivée de nouveaux commerces sur la rue Racine, dont une chocolaterie. Elle souligne le dynamisme des commerçants en cette période de changement et de rajeunissement de cette artère. Une invitation à venir découvrir leur offre commerciale, conclue-t-elle.

- **Stations àVélo**

Tel que déjà annoncé, les trois stations sont installées : sur de l'Ormière près du Cinéma Clap, à proximité de la rue Blain et à l'intersection de la rue Chauveau. Un service qui semble bien répondre au besoin, conclue madame Asselin.

- **Réfection des terrains de tennis du Parc Phil-Latulippe, à l'école Roger-Comtois**

La Ville a récemment annoncé la réfection complète des terrais de tennis du parc Phil-Latulippe. Une première pelletée de terre est prévue le 13 juin.

5. Période de question des citoyens

- **Stationnement sur la rue Racine**

Il est souligné la difficulté de stationnement sur la rue Racine près de l'ancien garage municipal et des commerces avoisinants. Madame Asselin se dit sensibilisée au problème soulevé. Elle verra à s'informer sur les possibles ajustements qui pourraient être effectués et fera le suivi auprès de la commerçante qui a relaté ce point

6. Dossiers concernant le quartier

6.1. Suivi des modifications apportées par le RTC pour le parcours 804

Le prolongement du parcours 804 vers Val-Bélair a nécessité une révision du service dans le secteur de Loretteville. En effet, le parcours poursuit son trajet sur le boulevard Saint-Claude et l'arrêt du terminus de la rue Racine ne sera plus desservi. Le parcours 72 sera quant à lui modifié pour effectuer une desserte vers le boulevard de l'Ormière et permettre d'effectuer des correspondances avec le parcours 804. Ces changements entreront en vigueur le 23 août prochain. Certains administrateurs s'inquiètent de la perte de service pour Loretteville.

6.2. Suivi des mesures d'atténuation de la vitesse sur les rues déjà visées

Tous les aménagements seront reconduits. L'installation a déjà débuté. Les aménagements en zones scolaires sont prioritaires.

7. Dossiers concernant le conseil de quartier

7.1. Matériel de visibilité

Les administrateurs expriment le besoin de produire du matériel à l'image du conseil de quartier (bannière style *beach flag,* casquettes, etc.) et demandent s'ils peuvent utiliser le budget de fonctionnement à cet effet, ce que Dominique Gagnon confirme. Hugo Chouinard suggère d'attendre l'adoption de la nouvelle image de marque.

7.2. Projet de sécurité routière

Samuel Calvet a reçu 220 affiches-gazon invitant à conduire lentement et une cinquantaine d'autocollants à apposer sur les bacs à ordures ou à recyclages. La distribution s'est amorcée en salle, lors de la présente réunion du conseil de quartier et se poursuivra jusqu'à épuisement. Les affiches-gazon sont disponibles auprès des commerçants : Le Minimaliste et la Boucherie Traiteur L. Beaupré sur la rue Racine.

Des membres du conseil feront la distribution des affiches et autocollants restants, lors de la Fête de la rue Racine le 5 juillet prochain.

7.3. Projet en faveur de la biodiversité

Les membres du conseil ont accepté l'offre de la Pieuvre de chapeauter le projet de biodiversité. Ce projet vise entre autres, à implanter sur le terrain de l'école Château-d 'Eau, un aménagement favorisant la biodiversité (végétaux comestibles, indigènes et vivaces, plantation de petits fruits) et si cela est possible, d'effectuer la distribution de plans au printemps 2026. Madame Catherine Gaudette, responsable de ce dossier au conseil, annonce que le montant de 4 000. $ de subvention pour la réalisation du projet a été reçu.

<u>Résolution 25-CA-32</u>

> Sur proposition de monsieur Samuel Clavet qui est appuyée par madame Catherine Gaudette, il est résolu d'effectuer le remboursement des dépenses engendrées par La Pieuvre pour la réalisation du projet en faveur de la biodiversité.

7.4. Le Petit Journal de Loretteville

Madame Linda Duchaine annonce que Le Petit Journal de Loretteville Vol.2-No 2 est sous impression et que 800 copies seront distribuées, dès la semaine prochaine, aux endroits dûment identifiés dans le quartier de Loretteville. Elle présente le contenu aux membres.

Résolution 25-CA-33

Sur proposition de monsieur Samuel Clavet qui est appuyée par madame Sylvie Proulx, il est résolu d'effectuer le paiement des frais d'impression du Vol. 2 – No2 qui se chiffrent à 471,40 $.

Résolution 25-CA-34

Sur proposition de madame Lyse Pelletier qui est appuyée par monsieur Hugo Chouinard, il est résolu d'effectuer le paiement des frais de déplacement de madame Linda Duchaine au montant de 42 $ (0.70 ¢ du km) entre son domicile et l'imprimeur (Les Copies du Pavois).

7.5. Résolution d'appui du conseil de quartier des Châtels pour l'implantation de stations Communauto dans le quartier

Résolution 25-CA-35

Considérant qu'il n'y a pas de service d'autopartage dans les quartiers des Châtels et Loretteville;

Considérant qu'un service d'autopartage permet d'offrir une alternative de mobilité intéressante pour les citoyens qui le désirent;

Considérant qu'un service d'autopartage combiné avec le transport en commun et la mobilité active (exemple àVélo) constitue un ensemble d'alternatives de transport pouvant éviter l'acquisition d'une voiture ou d'une deuxième voiture. Certains citoyens pourraient même se départir d'une voiture;

Considérant que les experts en mobilité comme Catherine Morency explique régulièrement que l'autopartage peut remplacer entre 8, 12 et, parfois même 20 véhicules privés;

Considérant que le secteur des transports constitue la plus grande cause d'émission de GES et pollution à Québec;

Sur proposition de Linda Duchaine, appuyée par Lyse Pelletier, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville de demander l'appui de la Ville d'instaurer, sous l'initiative du conseil de quartier des Châtels, un service d'autopartage tel que « Communauto » dans les quartiers des Châtels et Loretteville. Un comité de citoyen, incluant un représentant de la Ville, devrait être formé afin de faire avancer ce dossier de mobilité.

7.6. Participation à la Table de concertation des conseils de quartier sur le transport en commun

Résolution 25-CA-36

Il est proposé par monsieur Louis Lavallée et appuyé par monsieur Hugo Chouinard d'annoncer l'intérêt des membres du conseil de quartier de Loretteville de se joindre à la Table de concertation portant sur le transport en commun.

8. Correspondance

Aucune correspondance.

9. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2025

Sur proposition de madame Linda Duchaine, laquelle est appuyée par Sylvie Proulx, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2025.

10. Fonctionnement du conseil de quartier

10.1. Trésorerie

Monsieur Clavet présente les états financiers en date du 10 juin 2025 et explique la procédure d'enregistrement des nouveaux signataires auprès de l'institution financière.

10.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 10 juin

Résolution 25-CA-37

Sur proposition de monsieur Samuel Clavet qui est appuyée par madame Lyse Pelletier, il est résolu d'effectuer le paiement de 150. $ pour les travaux de rédaction du procès-verbal du 10 juin 2025.

11. Varia

Marie-Josée Asselin invite les membres du conseil de quartier à la consultation publique concernant le projet résidentiel au 2812-2814, rue de la Faune, qui aura lieu le 16 juin 2025, à 19 h, en formule hybride.

12. Levée de l'assemblée

Madame Linda Duchaine propose la clôture de l'assemblée à 21 h 30 appuyée par madame Sylvie Proulx. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 9 septembre 2025 au centre communautaire Denis Giguère.

_____	_____
Lyse Pelletier Présidente	Linda Duchaine Secrétaire

École secondaire Roger-Comtois : construction d'un nouveau pavillon

Projet de Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 1 274 744 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3465 (262, rue Racine, quartier de Loretteville, district électoral de Loretteville-Les Châtels)

Activité de participation publique

Consultation publique

Date et heure

10 juin 2025, à 19 h

Lieu

- En salle : Édifice Denis-Giguère**,** 305, rue Racine, salle RC15
- En ligne : Plateforme Teams

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement de la rencontre;
3. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique;
4. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification est disponible sur place et en ligne;
5. Présentation du projet de modification réglementaire par la personne-ressource;
6. Période de questions et commentaires du public.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de Ville

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Loretteville, secteur situé au sud du boulevard des Étudiants, à l'ouest du boulevard Valcartier, à l'est de la rue des Nobles.

Description du projet et principales modifications

Le Centre de service scolaire de la Capitale prévoit la réalisation d'un nouveau pavillon destiné aux élèves de niveau secondaire 1er cycle. Cet établissement sera affilié à

l'école secondaire Roger-Comtois située sur le terrain en face du terrain visé par le projet.

Modifications réglementaires

Le futur bâtiment sera construit sur le même lot que le Centre Saint-Louis situé au 262, rue Racine. La construction est conforme quant à l'usage prévu à la réglementation en vigueur à l'exception du fait qu'il y aura deux bâtiments principaux sur le même lot.

L'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec, permet au conseil municipal d'autoriser un équipement collectif ou institutionnel malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement (paragraphe 1 de l'article 74.4).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=926

Participation

Membres du conseil municipal

- Marie-Josée Asselin, vice-présidente du comité exécutif et conseillère municipale du district de Loretteville–Les Châtels

Personnes-ressources de la Ville

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- Olivier St-Laurent, conseiller en développement économique, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Thayra Garcia, ingénieure, Service du transport et de la mobilité intelligente
- Mathieu Ouellet, technicien à la circulation et au transport, Service du transport et de la mobilité intelligente

Animation de la rencontre

- Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources pour le projet (partie requérante)

- Philippe Mazur, Centre de services scolaire de la Capitale
- Jocelyn Boilard, Firme Régis

Participation du public

En plus des personnes mentionnées ci-dessus, 16 personnes assistent à la rencontre

---

Commentaires et questions du public

- Intervention # 1 : Une citoyenne remercie les personnes-ressources pour les présentations et souligne les efforts d'intégration du projet au milieu d'accueil. Cependant, elle s'inquiète des impacts négatifs liés à l'augmentation de la circulation routière ainsi que les nuisances associées au comportement de certains élèves en ce qui a trait à la propreté de l'espace public et au vandalisme. Elle se questionne à savoir s'il pourrait être envisagé d'augmenter la présence policière dans le secteur pour contrôler ces nuisances. De plus, elle souligne la présence de renouée du Japon sur le terrain visé par le projet et souhaite connaître les mesures pour l'éradiquer.

  Réponse de la Ville : La question des nuisances sera transmise au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et l'équipe de la foresterie urbaine de la Ville sera informée de la présence de renouée du Japon. La conseillère municipale s'engage à faire le suivi auprès de la citoyenne.

- Intervention # 2 : Une citoyenne demande si les arbres abattus seront remplacés par les mêmes essences.

  Réponse du promoteur : Non, pas nécessairement. Des feuillus seront plantés sur le terrain. À cela s'ajoute la plantation de conifères à l'ouest du terrain afin de préserver l'intimité des résidants du boulevard Valcartier à longueur d'année, ainsi qu'une haie de cèdres à la limite est, du côté de la rue des Nobles.

- Intervention # 3 : La même citoyenne demande s'il est possible d'envisager l'aménagement de toiture végétalisée sur le bâtiment.

  Réponse du promoteur : Malheureusement, le financement provincial ne permettrait pas de réaliser de tels aménagements.

- Intervention # 4 : Une citoyenne s'interroge sur l'horaire du chantier et de la durée des travaux, de même que les mesures d'atténuation du bruit qui sont prévues lors de la construction.

  Réponse du promoteur : Les travaux devront respecter les normes établies par la Ville de Québec. Ils seront réalisés selon l'horaire normal de travail, soit entre 7 h et 16 h, du lundi au vendredi. Le début des travaux est prévu pour le mois d'août 2025, mais la date exacte n'est pas encore déterminée. L'objectif est de pouvoir accueillir les élèves dès la rentrée scolaire 2026. Cependant, puisqu'il s'agit de modulaires, plusieurs étapes seront réalisées en usine, ce qui permet de limiter les nuisances associées au bruit des travaux à proximité du site.

- Intervention # 5 : Un citoyen mentionne que les présentations l'ont rassuré, notamment en ce qui a trait à la préservation des zones boisées. Il se questionne à savoir si des aires de jeu extérieures pourraient être aménagées ultérieurement.

Réponse du promoteur : Puisqu'il s'agit d'une école secondaire, il n'est pas prévu d'aménager d'aires de jeu extérieures.

- Intervention # 7 : Un citoyen se questionne à savoir si le nombre d'espaces réservés aux autobus est suffisant.

  Réponse du promoteur : Oui. Le Centre de services scolaire de la Capitale a réalisé les analyses nécessaires à cet effet.

- Intervention # 8 : Un citoyen se questionne à savoir si le nombre d'espaces réservés aux autobus est suffisant, de même que le nombre de cases de stationnement destinées au personnel.

  Réponse du promoteur : Le Centre de services scolaire de la Capitale a réalisé des projections quant aux parcours d'autobus et les analyses démontrent que l'espace est suffisant. Par ailleurs, l'aménagement du terrain a été optimisé afin d'offrir un maximum de cases de stationnement au personnel. On rappelle que le stationnement du Centre Saint-Louis pourra également être utilisé.

- Intervention # 9 : Une citoyenne s'inquiète de la sécurité routière sur le boulevard des Étudiants. Elle souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour améliorer cet aspect considérant l'augmentation du nombre d'élèves qui circuleront à pied entre les deux pavillons. Elle suggère l'ajout d'arrêts lumineux à proximité de l'école ainsi qu'une avancée de trottoir à l'intersection de la rue des Nobles et du boulevard des Étudiants.

  Réponse de la Ville : La Ville envisage l'ajout d'arrêt interdit sur la bande cyclable du boulevard des Étudiants, de même que l'ajout de zones de débarcadère (10 minutes) sur certaines rues perpendiculaires, telles que la rue Albert-Trudel et la rue des Nobles. D'autres mesures sont en analyse afin de sécuriser la traversée des élèves. L'avancée de trottoir pourrait être considérée. Concernant les arrêts lumineux, ce type d'affichage n'est pas autorisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

- Intervention # 10 : La même citoyenne souhaite savoir si la haie de cèdres est considérée dans le nombre d'arbres qui seront plantés pour compenser l'abattage.

  Réponse du promoteur : Non.

- Intervention # 11 : Un citoyen se questionne sur la raison pour laquelle il est interdit de construire deux bâtiments sur un même lot.

  Réponse de la Ville : Il s'agit d'une norme qui existe depuis longtemps. Les municipalités limitent généralement le nombre de bâtiments sur un même lot.

- Intervention # 12 : Un citoyen s'interroge sur l'impact du projet sur la circulation locale. Il estime que l'ajout de véhicules aux heures de pointe risque de s'avérer problématique.

  Réponse de la Ville : Les analyses sont en cours et des interventions pourraient être envisagées pour soulager la circulation dans le secteur.

- Intervention # 12 : Un citoyen suggère l'ajout d'un débarcadère à même le terrain actuel de l'école Roger-Comtois.

  Réponse du promoteur : Aucun financement n'est disponible pour l'aménagement d'un débarcadère.

  Réponse de la Ville : Pour sa part, la Ville ne peut pas intervenir sur un terrain non municipal.

- Intervention # 14 : Une citoyenne souhaite savoir si le stationnement pour *scooters* sera maintenu. Elle mentionne avoir observé de nettes améliorations depuis son aménagement. Aussi, elle se demande si les balises centre-rue seront réinstallées sur la rue des Nobles. Finalement, elle suggère l'ajout de poubelles sur les terrains pour éviter que les élèves ne jettent leurs déchets sur les terrains des résidants.

  Réponse du promoteur : Le stationnement sera conservé. La problématique concernant les déchets avait déjà été observée lors de la visite de l'architecte. Ainsi, il est déjà prévu d'ajouter des poubelles et de mieux encadrer leur entretien.

  Réponse de la Ville : Oui, les balises centre-rue seront réinstallées sur la rue des Nobles.

- Intervention # 15 : Un citoyen suggère de déplacer la bande cyclable sur le terrain de l'école et d'aménager un débarcadère sur le boulevard des Étudiants.

  Réponse de la Ville : Les infrastructures cyclables de la Ville ne peuvent pas être aménagées sur un terrain privé.

- Intervention # 16 : Une citoyenne suggère l'ajout de seuils de ralentissement sur la rue des Nobles. Elle estime que les balises centre-rues empêchent le stationnement à certains endroits.

  Réponse de la Ville : Le Service du transport et de la mobilité intelligente analysera cette demande.

- Intervention # 17 : Une citoyenne suggère l'ajout de lampadaires entre le centre Saint-Louis et le nouveau pavillon. Elle souligne qu'il s'agit d'un axe de mobilité active important dans le secteur, mais qui peut s'avérer insécurisant lorsqu'on l'emprunte en soirée.

  Réponse du promoteur : Il n'est pas envisagé d'éclairer ce passage.

  Réponse de la Ville : La conseillère municipale s'engage à explorer cette possibilité, malgré le fait que ce soit un terrain privé.

Nombre d'interventions

17 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au conseil municipal

---

Réalisation du rapport

Date

16 juin 2025

Réalisé par

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne